



Le bureau est petite rue Longue, n° 1.

Prix : cinq centimes.

N° 25

LE NOUVELLISTE LYONNAIS.

SOMMAIRE.

Nouvelles d'Italie. — Nouvelles de Constantinople. — Actes officiels. — Bulletin parisien. — Séance de l'Assemblée nationale. — Nouvelles locales. — Nouvelles diverses.

Lyon, le 15 mai 1848.

Affaires d'Italie

On parlait, le 8 de ce mois, à Genève, d'une invasion de la Suisse par les Autrichiens, qui auraient pénétré jusqu'à Coire, chef-lieu du canton des Grisons pour se rendre en Italie.

Ce bruit, quoique exagéré, n'est pas sans quelque fondement. Voici ce que nous lisons dans la *Gazette de Lausanne* du 9 mai :

Des nouvelles assez alarmantes ont été reçues par le directoire. On annonce de Milan et des frontières des Grisons que les troupes autrichiennes se concentrent dans le Tyrol et s'approchent de nos frontières dans le but de pénétrer en Lombardie par l'Engadine, et d'opérer une fâcheuse diversion au profit du général Radetzki, maintenant renfermé dans Vérone, Mantoue, Peschiera. Ces nouvelles présentent une telle gravité et exigent des mesures si promptes que le directoire n'a pas hésité à décaler le jour auquel la diète doit se réunir. Elle sera donc convoquée au jeudi 11 mai, pour s'occuper immédiatement de ces grands intérêts.

— On lit dans la *Gazette Piémontaise*, journal officiel du gouvernement sarde :

« Quelques journaux français annonçaient ces jours passés qu'une dépêche télégraphique avait enjoint au général Oudinot, commandant le corps d'armée dite des Alpes d'entrer dans nos états.

« Nous croyons devoir faire connaître qu'à la suite des interpellations faites par l'ambassadeur de S. M. à Paris, le gouvernement français s'est empressé de donner les assurances les plus positives sur la non véracité de ces nouvelles. »

ESPAGNE. — Voici une dépêche télégraphique datée de Madrid, le 7 mai :

« Les révolutionnaires ont fait, ce matin, la dernière et la plus désespérée tentative. Ils avaient séduit quelques soldats, mais ils ne tardèrent pas à reprendre leur rang et les rebelles à fuir lâchement.

« La garnison s'est admirablement conduite et le peuple en masse a aidé le gouvernement. La tranquillité a été rétablie à onze heures du matin. »

Inutile de dire que cette dépêche télégraphique ne doit être accueillie qu'avec la plus grande réserve. Tout ce qui nous vient des rois et surtout de la misérable race des Bourbons nous est à bon droit très-suspect.

Le paquebot de la compagnie Rostand, le *Bosphore*, entré le 12 dans le port de Marseille a apporté des correspondances de Constantinople jusqu'à la date du 1^{er} mai.

Une révolution ministérielle des plus graves a eu lieu dans le conseil du sultan : Reschid-Pacha vient d'être renversé. Un autre grand-visir a été nommé à sa place. Avec cet homme d'état, qui représentait en Turquie les idées de

réforme et de progrès, tombe l'espérance de voir la Porte persévérer dans la voie des améliorations politiques. Il ne faut pas se dissimuler que la chute de Reschid Pacha est une atteinte portée à l'influence de la France en Turquie. Ce changement sera très probablement vu par l'Angleterre avec beaucoup de déplaisir; l'arrivée au pouvoir des ennemis de l'ex grand-visir inaugurera décidément à Constantinople la prépondérance de la Russie. Ce sont des créatures de cette puissance qui ont remplacé le ministère du progrès.

Actes officiels.

Par décret, en date du 11 mai, l'Assemblée nationale, s'associant à la pensée du décret du gouvernement provisoire, arrête qu'elle assistera en corps à la fête du 14 de ce mois.

— Par un autre décret de la même date, le citoyen Pagnerre, représentant du peuple, est nommé secrétaire de la commission du pouvoir exécutif, ayant voix délibérative dans le conseil des ministres.

Bulletin Parisien.

Voici le texte d'une proposition qui a été déposée samedi par M. Wolowski sur le bureau du président, de concert avec ses collègues, MM. Leon Faucher, Bastide, Buchez, Corbon, Agricola Perdriguer, Péupin, Considérant, Gustave de Beaumont, Greppo (ouvrier de Lyon), Johez, Tamié, Julien, ouvrier (d'Indre et Loire), Toupet-Desvignes, Bertin (d'Ille-et-Vilaine) et Louis Perrée :

L'Assemblée nationale, Attendu qu'elle regarde comme un devoir sacré de s'occuper sans retard de l'amélioration du sort des travailleurs;

Attendu que cette question exige un examen approfondi et demande une prompt solution;

Décrète : Un comité de dix-huit membres sera nommé pour procéder immédiatement à une enquête sur la situation des travailleurs industriels et agricoles, et pour élaborer les mesures destinées à améliorer cette situation.

— La commission nommée pour l'achèvement du Louvre a proposé au ministre des travaux publics, l'expropriation immédiate de vingt-deux immeubles compris entre les rues St-Thomas-du-Louvre, des Quinze-Vingts, de Valois et de Beaujolais; mais afin de ne pas subordonner l'entreprise des travaux de demolition aux formalités toujours fort lentes de l'expropriation, elle a proposé de procéder immédiatement à la destruction des immeubles appartenant à l'ancienne liste civile, l'hôtel des Pages, rue St-Thomas-du-Louvre, les écuries situées sur la derrière et le monument situé en face du palais National, appelé château d'Eau.

Il entre dans les combinaisons arrêtées pour l'achèvement et l'embellissement du Louvre, que les deux vastes terrains situés devant la grande colonnade, vers la place de St-Germain-l'Auxerrois, seront convertis en jardins pareils à ceux du côté du quai du Louvre et pourront être fréquentés par le public.

Les guichets condamnés et donnant communication du quai à la place du Carrousel, dans la partie occupée par des chantiers, seront ouverts à la circulation.

— Le ministère de l'intérieur avait été offert à M. Buchez, qui ne l'a point accepté. C'est sur son indication que M. Recurt, son collègue à la mairie de Paris et son ami, a été nommé à ce ministère. M. Recurt est un homme ferme, modéré et d'une grande probité. Il a partagé tous les travaux de M. Buchez à la mairie de Paris.

On lisait dans un des derniers numéros de la *Presse* l'article suivant que nous croyons utile de reproduire, malgré sa date un peu ancienne :

« Aussitôt que M. le général Négrier a été nommé un des questeurs de l'Assemblée nationale, il a donné l'ordre de faire venir une réserve de 900 fusils. On menace, a-t-il dit, la représentation du peuple et la garde nationale chargée de la défendre; mais si les gardes nationaux sont attaqués, il faut que les 900 représentants aient aussi des armes pour combattre et mourir avec eux. — Les 900 fusils ont été en effet apportés, et, hier matin, on avait fait venir 10,000 cartouches, par suite des bruits répandus sur des projets d'attaque contre l'Assemblée. »

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 11.

Hier, après l'adoption de l'ensemble du projet de décret des séances de l'Assemblée nationale, la séance a été levée.

PRÉSIDENCE DE M. BUCHEZ.

Séance du 12 mai.

A une heure la séance est ouverte. Un membre se plaint qu'aucun document sur le sort des travailleurs n'ait été remis à la commission. Il demande que des renseignements soient fournis.

M. le président : Ces renseignements devront être fournis par le citoyen ministre des travaux publics.

Un membre rend compte des élections du Var; les représentants nommés sont admis.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le mode de nomination de la commission de constitution.

Un membre fait la proposition suivante : le mandat de représentant est incompatible avec toute fonction rétribuée par l'Etat.

Renvoi à l'examen des bureaux.

M. Glais-Bizoin fait une proposition ayant pour objet de supprimer la prestation en nature pour les chemins vicinaux.

M. Luneau demande l'ajournement.

L'ajournement est prononcé.

M. de Falloux dépose une pétition des chrétiens du Liban, qui réclament la protection de la République.

M. Léon Faucher fait la proposition qu'il soit nommé une commission dans les bureaux composées de 18 membres ayant pour objet d'examiner les mesures prises par le gouvernement provisoire en matière d'impôt.

M. Portalis : Appuyé! Je demande que cette commission soit de 36 membres. (Bruit)

Sur la proposition de M. Jules de Lastyrie, la proposition est ajournée à demain.

M. Berryer a la parole sur le mode de nomination de la commission de constitution.

L'orateur demande que l'Assemblée se réunisse dans les bureaux, qu'elle discute le mode de nomination et qu'il soit formé, dans chaque bureau, une liste entière de l'opinion de tous les membres. C'est sur cette liste que l'Assemblée choisira ses commissaires.

M. Lherbette combat la proposition. Il ne voit pas l'avantage que ce mode aurait sur la discussion générale de l'Assemblée. Ce dernier mode aurait même plus de solennité. Veut-on des lumières? Qu'on fasse délibérer dans les bureaux; mais qu'ensuite toutes les opinions viennent se résumer dans l'Assemblée.

M. Corne adopte ce dernier mode combiné. Chaque bureau nommera 4 candidats commissaires. L'Assemblée, sur ce nombre, en désignera 36. La commission, selon lui, devrait donc se composer de 36 membres.

M. Ducoux pense que les deux modes ont des inconvénients. Si les commissaires sont nommés directement par l'assemblée, on s'attachera uniquement à d'anciennes renommées; s'ils le sont par les bureaux, il y aura des bureaux où il se trouvera plusieurs hommes spéciaux qui ne pourront être désignés; dans d'autres, au contraire, le hasard peut faire que les hommes spéciaux manquent totalement. En conséquence, il voudrait des groupes plus nombreux qui nommeraient des commissaires provisoires; ils seraient ensuite confirmés ou rejetés par l'assemblée. (Bruit, murmures. — Aux voix !)

M. Guey propose une nomination de 18 membres par l'assemblée, et une nomination de 18 autres membres par les bureaux. (Appuyé !)

M. Berryer réunit sa proposition à celle-là.

M. Repaire combat cette proposition.

M. Flandin l'appuie.

M. Joly : le combat : les hommes qui ont combattu pour la démocratie sont connus. L'assemblée peut les désigner (la clôture.)

La clôture est prononcée.

Un membre demande la priorité pour la proposition du citoyen Collet.

Un membre demande la division. L'assemblée décide que la commission sera composée de 36 membres.

Elle rejette par un second vote le 2^e paragraphe de la proposition. (Bruit.)

M. le président. Il reste à mettre aux voix l'ensemble de la proposition.

La proposition du citoyen Collet est rejetée au vote d'ensemble. (Mouvements divers. Plusieurs membres quittent leur place.)

Un membre. On n'en finira pas.

M. Lionville demande qu'une commission soit nommée, qui sera chargée de présenter un mode; si le mode est adopté, l'assemblée nommera soit partiellement, soit en totalité, les commissaires de la constitution. La proposition n'est pas adoptée.

M. le président. Nous passons alors à la proposition du citoyen Corne. Nous voterons d'abord sur le nombre puis sur le mode.

L'assemblée décide que la commission sera composée de dix-huit membres.

M. Corne déclare que la proposition portait 36 membres. L'assemblée, en la modifiant, l'a rendue mauvaise dans son opinion; par ce motif il la retire. (Tumulte.)

M. le président. La proposition étant retirée, il n'y a plus rien à mettre aux voix (hilarité prolongée).

Le citoyen Ducoux a la parole pour une vérification de pouvoirs. Il fait admettre les représentants nommés par le département de Maine-et-Loire.

L'orateur profite de sa présence à la tribune pour déposer une pétition des habitants de Romorantin, qui réclament une modération de l'impôt de 45 cent.

Renvoi à la commission de pétition.

Le citoyen **Pierre Bonaparte** (mouvement d'attention). Citoyens, vous avez décidé que lundi prochain le ministre des affaires étrangères répondra aux interpellations sur la Pologne. Les affaires de Pologne se rattachent à toutes les affaires européennes. Je demande, en conséquence, que toutes les pièces relatives à la Pologne et à l'Italie, soient déposées aux archives pour que nous en prenions connaissance.

Le citoyen **Bastide**, ministre des affaires étrangères. Ces pièces seront déposées ce soir, je me réserve néanmoins, d'en distraire quelques-unes. L'assemblée comprendra cette réserve (adhésion).

La séance continue.

Nouvelles locales.

La commission pour la répartition de la commande d'écharpes et de drapeaux, prévient les chefs d'atelier qui n'ont pas encore reçu de pièces, qu'elle est en mesure de les inscrire présentement.

Elle avertit, en même temps, que les pièces de drapeaux sont toutes placées.

En conséquence, les chefs d'atelier qui seraient dans l'intention de monter un métier d'écharpes, devront se présenter, dès demain, lundi, 15 mai, de huit heures du matin à deux heures de relevée, munis de leur livre de magasin.

Nota. Les citoyens possesseurs d'un métier à leur compte, dit pour mettre, devront en justifier par la présentation de leur livre de magasin et de leur livret.

Lyon, le 14 mai 1848.

Pour la Commission :

Le secrétaire,

G. VALLIER.

Le président :

EDANT.

— La place Sathonay et la place des Terreaux, ainsi que les rues environnantes, depuis les quais du Rhône jusqu'à ceux de la Saône, ont été hier soir magnifiquement illuminées à l'occasion de la plantation de huit arbres de liberté, quatre sur la première de ces places, quatre autres sur la seconde. La fête pour être une des dernières, n'en était pas moins plus brillante peut-être que toutes les précédentes. Sur la place Sathonay splendidement décorée, on a dansé jusqu'à une heure assez avancée de la nuit. Inutile de dire que cependant malgré les recommandations et prescriptions municipales, d'innombrables coups de fusils ont été tirés; mais au moins nous n'avons pas appris qu'il en soit résulté aucun accident.

— Les fêtes dont le prétexte est la plantation ou l'inauguration des arbres de la liberté se continuent et se multiplient presque indéfiniment. Ces solennités populaires ont leurs avantages que nous avons reconnus; elles ont leurs inconvénients qu'on ne saurait dissimuler. Pour faire la part des uns et des autres, l'autorité municipale ne pourrait-elle pas intervenir une fois pour toutes; et ordonner pour toute la cité une fête générale de clôture qui embrasserait tous les arbres de la liberté, à laquelle on convierait toutes les autorités, toute la garde nationale, et à laquelle on donnerait tout l'éclat possible.

— Avant-hier les travailleurs du chantier de Perrache ont arrêté deux voitures chargées de fusils et d'effets de casernement appartenant au 22^e régiment de ligne. Sur la demande de l'entrepreneur des transports militaires une escorte de gardes nationaux et de soldats de la ligne s'est rendue sur les lieux, et les voitures ont été amenées à la Préfecture; là les lettres de voiture indiquant le lieu du départ et de la destination du chargement ont été montrées aux ouvriers, qui ont immédiatement consenti à ce que le convoi se rendit intact à Saint-Etienne, ville pour laquelle il était destiné. (Censeur.)

— Nous croyons savoir que, depuis plusieurs jours, des acheteurs américains ont fait sur notre place des achats assez considérables en étoffes façonnées, de celles au moins qui ne se trouvent pas généralement dans les autres centres de fabrication. Quand aux uns, dont ces acheteurs avaient également à s'approvisionner, nous avons regret de dire qu'ils ont dû renoncer à traiter aucune affaire en ce genre, la concurrence étrangère ayant porté, surtout dans ces derniers temps, le dernier coup à cette branche de notre industrie. Ces acheteurs ne trouvant pas sur notre place les conditions de bon marché que leur offre l'industrie Suisse, ont dû donner la préférence à celle-ci au détriment de la nôtre qui, avec l'aide des moyens mécaniques, aurait pu facilement conserver cet élément de travail, si on n'eût pas déclaré une guerre aussi acharnée aux machines.

— Avant-hier, dans la rue de Bourbon, un enfant de 7 ans a été écrasé sous les roues d'une voiture lancée au galop. Transporté mourant à la pharmacie Mauguin, il y a reçu les secours que réclamait son triste état. Le docteur Teissier lui a appliqué les appareils nécessaires pour les fractures : on désespère cependant de sauver cette victime d'une imprudence fatale, d'une imprudence malheureusement très-commune, et sur laquelle nous appelons l'attention de l'autorité.

— L'uniforme des gendarmes a subi une heureuse et riche modification. Hier, on a pu voir des militaires de ce corps d'élite portant le chapeau galonné et le plastron rouge sur l'habit bleu.

— M. le général Corréard, qui commandait déjà le département de l'Isère, vient d'être nommé au commandement de la subdivision qui se compose des départements de la Drôme et de l'Isère.

— Un homme de garde à la préfecture, a porté un coup de couteau à un officier du poste; heureusement il ne l'a pas atteint. Cet homme, immédiatement désarmé, a été reconnu pour un Belge, et on l'a remis à la gendarmerie pour le conduire à la frontière. (Salut Public.)

— Voici quelques détails concernant la statue équestre de la place de Bellecour, qui seront lus avec intérêt :

La statue toute posée a coûté 840,000 fr. — La hauteur totale de la statue est de 6 mètres 50 cent., celle du cheval seul, depuis la base jusqu'au sommet de la tête est de 5 mètres 17 centimètres; la longueur du cheval est de 3 mètres 82 centimètres; sa tête a 1 mètre 70 centimètres de longueur. Il y a 85 centimètres entre la base sur laquelle repose la statue et le pied de devant qui est levé.

— On vient de rédiger une pétition adressée au gouvernement provisoire pour demander la réformation du décret du 9 mars 1848, relatif au remboursement fait aux déposants des caisses d'épargne. Le sort de l'ouvrier probe, économe et laborieux, devant être l'objet de toute la sollicitude du gouvernement, on demande que ces économies, qu'il a péniblement amassées et qu'il réservait pour les mauvais jours, ne soient pas échangées contre les bons du Trésor et rentes sur l'Etat; qu'il soit fait enfin aux déposants un paiement périodique qui leur permette de subvenir aux besoins de leur famille. Et ce sera justice.

— Un déplorable accident a eu lieu avant-hier sur le cours d'Herbouville, un homme occupé à repeindre la devanture de son magasin est tombé du haut de son échelle et est resté sur le coup.

— Le même jour une autre personne s'est noyée dans le Rhône, près le bois de la Tête-d'Or, en conduisant son cheval pour le faire baigner.

— Nous sommes priés de publier le fait suivant n'en prenant pas sur nous la responsabilité :

« Avant hier les ouvriers employés au chantier national situé en face de l'hôtel de Genève, ont arrêté un convoi d'ustensils, propres à la fabrication des étoffes de soies, sortant de chez M. B. négociant fabricant; sur leur demande, il leur a été déclaré qu'ils étaient destinés pour la campagne, après cette déclaration ils les ont emmenés au milieu du chantier et les ont brûlés. »

Si le fait est vrai, pourquoi MM. les négociants n'occuperaient-ils pas les ouvriers de notre ville au lieu de porter le travail dans les campagnes, où les habi-

tants peuvent s'occuper d'agriculture puisque les bras y manquent.

Un funeste accident est arrivé hier, dans l'après-midi, deux jeunes gens de la garnison jouaient avec des fusils qu'ils croyaient déchargés. L'un d'eux, en plaisantant ajuste son camarade, lâche la détente et le tue raide. La victime se nomme Jules Girard.

Ce matin, un soldat de garde au poste des Célestins, s'étant endormi sur le parapet du quai, est tombé dans l'eau; dans sa chute, ce malheureux a été retenu par une chaîne sur laquelle il s'est cassé les reins; transporté immédiatement chez le pharmacien le plus voisin, tous les secours pour le rappeler à la vie ont été inutiles.

— M. E. Laforest nous adresse la lettre suivante :
« Veuillez, citoyen rédacteur donner place dans votre journal à la lettre suivante que j'adresse au rédacteur du Salut public.

« Lyon, 14 mai 1848.

« Citoyen Rédacteur,

« Vous publiez dans votre numéro de ce jour, sur mon élection au grade de colonel de la 2^e légion de la garde nationale, un article qui renferme autant de mensonges que de mots.

« D'abord, j'ai été nommé colonel contre ma volonté et après avoir formellement refusé la candidature qu'on m'avait proposée;

« Ensuite, il n'est pas vrai que j'aie reçu une députation des officiers de la légion dans le but que vous supposez; il est par conséquent faux que des explications d'aucune nature aient eu lieu entre eux et moi au sujet d'un arrêté pris par moi, et auquel vous prêtez une importance que vous savez bien qu'il n'a pas;

« Enfin, sans m'arrêter aux niaiseries auxquelles vous vous abandonnez relativement à cet arrêté, je donne à tout le reste de votre article le démenti le plus formel.

« Veuillez, etc.

« Le maire provisoire de la ville de Lyon, délégué,

« E. LAFOREST. »

Nouvelles Diverses.

Catastrophe dans le quartier Popincourt. Un épouvantable accident est arrivé, le 9 mai, à 11 heures, au quartier Popincourt.

On se rappelle l'incendie qui consuma, il y a quelques jours, une partie de la fabrique d'acier poli située dans ce quartier, près des abattoirs.

Tout près de cette fabrique se trouve un atelier national, occupé par 2,000 femmes.

Ce matin, quelques poutres qu'avaient épargnées l'incendie se sont détachées avec fracas de l'un des plafonds de la fabrique, et sont tombées en soulevant des tourbillons de poussière.

A ce bruit soudain, à ces nuages de poussière qu'elles prenaient pour de la fumée, une panique affreuse s'empara des malheureuses femmes de l'atelier. Elles croient à un nouvel incendie; elles crient au feu! et se précipitent vers la porte. Mais l'escalier est étroit et tortueux; il s'engorge de fugitives. La plupart reviennent vers les fenêtres de l'atelier, et, sans calculer la hauteur de la chute, se précipitent l'une après l'autre...

Cinquante à soixante de ces malheureuses gisent bientôt sur le pavé. On a relevé une femme et un enfant qui ont été tués sur le coup; les autres ont été presque toutes grièvement blessées, et la plupart défigurées. L'une de ces malheureuses est accouchée de deux enfants après sa chute.

La garde nationale, le clergé, tous les habitants du quartier sont accourus et ont rivalisé de zèle pour porter des secours aux victimes de ce désastre. Toute la soirée a été consacrée à les transporter à l'église voisine, aux hôpitaux Saint-Louis, Bon-Secours et Popincourt.

Les détails de cet accident, parvenus à la chambre des représentants vers 4 heures, ont donné lieu à des bruits fâcheux, que M. Caussidière s'est empressé de démentir en faisant connaître les faits qui viennent de jeter la consternation dans de nombreuses familles de ce quartier populaire.

M. Caussidière s'est transporté sur les lieux.

Les nouvelles cartes. — Le besoin nouveau de supprimer partout les rois, d'anéantir leurs titres et d'effacer leurs images, a fait créer de nouveaux jeux de cartes qu'on voit déjà figurer dans les salons.

Un temps de la première république, il en avait été de même, un décret avait dit : « Il n'est pas de républicain qui puisse faire usage, même en jouant, d'expressions qui rappellent sans cesse le despotisme et l'inégalité. »

Dans les nouvelles cartes, la réforme n'est pas si radicale ni si complète.

Les dames sont restées dames, les valets deviennent de simples domestiques, et les rois sont remplacés par des messieurs. On dit : j'ai le monsieur de carreau — la dame de cœur — le domestique de trèfle.

Ces cartes se renouvellent à chaque saison, et les figures ont l'avantage de reproduire les modes de l'époque. Rien de plus élégant que ces figures; ce sont des dandys et des merveilleuses en costume de bal ou de promenade, en négligé ou en toilette. Les domestiques sont revêtus de la grande ou de la petite livrée, toujours dans le dernier genre.

Le Propriétaire, GILLOT

LYON. — IMP. DUMOULIN ET ROBERT,
rue St-Jôme, 6